

DECISION MUNICIPALE n° D20250909-115

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Lundi 29 septembre 2025 – Vendredi 3 octobre 2025 – lundi 3 novembre 2025	
Lieu	Micro-Folie La Grange	
Attributaire	Académie de Limoges – Circonscription Ussel Haute-Corrèze	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition de la salle Micro-Folie La Grange à La Circonscription Ussel Haute-Corrèze de l'Académie de Limoges domiciliée – 44 Boulevard du Docteur Goudounèche 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de la formation des directeurs d'écoles de la circonscription aux dates suivantes :

- Lundi 29 septembre 2025 (de 9h à 16h30) ;
- Vendredi 3 octobre 2025 (de 9h à 16h30)
- Lundi 3 novembre 2025 (de 9h à 16h30).

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 8 septembre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE